



**Habiter**  
**en** DRACÉNIÉ  
PROVENCE  
VERDON



**Vous souhaitez louer  
votre logement ?**

**Avant tout, il vous faut obtenir  
un permis de louer !**

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT  
VAR



# Le permis de louer

- › Votre commune s'est engagée dans la mise en place du **permis de louer** sur une partie du centre historique. Ce dispositif permet de lutter contre le mal logement et se veut obligatoire avant toute location de votre logement.

## Qui est concerné ?

### Les propriétaires :

- › d'un logement situé dans le périmètre ciblé du Permis de Louer,
- › des biens proposés à la location depuis le 12/06/2024,
- › qui proposent une nouvelle mise en location ou lors d'un changement de locataire.

## Ne sont pas concernés

- › Les logements proposés à la location hors du périmètre.
- › Les renouvellements, reconductions ou avenants de baux.
- › Les locations touristiques saisonnières.
- › Les baux commerciaux.

## Constitution de la demande

### › Remplir le formulaire CERFA n°15652\*01

(téléchargeable sur [formulaires.modernisation.gouv.fr](http://formulaires.modernisation.gouv.fr)) **et y joindre :**

- › Diagnostic de performance énergétique (DPE) réalisé après le 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- › Diagnostic amiante réalisé après le 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- › État de l'installation intérieure d'électricité (diagnostic électricité) daté de moins de 6 ans.
- › État de l'installation intérieure de gaz (diagnostic gaz) daté de moins de 6 ans.
- › État des risques naturels, miniers et technologiques daté de moins de 6 ans.

### › Déposer le dossier

Par courrier : Commune de Lorgues, Service Urbanisme  
Cours de la République, 83510 Lorgues

Par e-mail : [permisdelouer@lorgues.fr](mailto:permisdelouer@lorgues.fr)

- › Un récépissé est délivré au moment de la réception du dossier complet.
- › La demande est instruite sous un mois.
- › Durant ce délai, un contrôle du logement est effectué par un technicien.

## ➤ Trois réponses possibles

- L'autorisation est acceptée sans condition de travaux et devra être annexée au bail de location par le propriétaire.
- L'autorisation est soumise à la condition de réalisation de travaux de mise en conformité avant une nouvelle visite de contrôle. Cette autorisation sous condition est transmise au préfet.
- L'autorisation est refusée lorsque le logement est passible de porter atteinte à la sécurité des locataires et à la salubrité publique. Dans ce cas, le refus est transmis au préfet, à la CAF ou à la MSA.

➔ **L'autorisation préalable de mise en location doit impérativement être obtenue avant la signature du bail.**

## Périmètre concerné

● Secteur Permis de louer



**Propriétaires, l'obtention du permis de louer est obligatoire.**

### Sanctions possibles :

- une amende de 10 000 € en cas de manquement dans un délai de 3 ans, le montant peut être porté à 25 000 € (article L111-6-1-3 du CCH),
- des poursuites pénales,
- la consignation des aides aux logements versées par la CAF au propriétaire.



# Liste des rues concernées

## Le dispositif s'appliquera sur une partie du centre-ville :

- › la Rue des Tours du n° 2 au n°14
- › Place St François
- › Place Neuve : tous les numéros
- › Rue de la Résistance : Tous les numéros
- › Rue de l'Enclos du n°1 au n°5
- › Rue du Cannet : tous les numéros
- › Boulevard Clémenceau : tous les numéros
- › Rue du Docteur Cordouan : tous les numéros
- › Place Accarisio du n°2 au n° 24
- › Rue de la Pompe : tous les numéros
- › Rue de la Citadelle : tous les numéros
- › Place de la Citadelle : tous les numéros
- › Rue de l'Hôpital Vieux : tous les numéros
- › Rue du Paty : tous les numéros
- › Rue St Martin : tous les numéros
- › Rue Vacquier : tous les numéros
- › Ruelle St Martin : tous les numéros
- › Impasse Engelarié : tous les numéros
- › Rue du Ruou : tous les numéros
- › Rue Juiverie : tous les numéros
- › Rue Droite : tous les numéros
- › Rue de l'Hubac : tous les numéros
- › Rue des 4 Coins : tous les numéros
- › Rue Vieille Horloge : tous les numéros
- › Impasse de la Glacière : tous les numéros
- › Rue Vieille Commune : tous les numéros
- › Rue du Marché : tous les numéros
- › Place du Petit Marché : tous les numéros
- › Rue St Michel : tous les numéros
- › Rue Tre Barri : tous les numéros
- › Rue du Révelin : tous les numéros
- › Place du Révelin : tous les numéros
- › Place Auriol : tous les numéros
- › Impasse de l'Horloge : tous les numéros
- › Ruelle de l'Église : tous les numéros
- › Rue de la Trinité : tous les numéros
- › Rue du Collège : tous les numéros
- › Ruelle de la Trinité : tous les numéros
- › Ruelle du Collège : tous les numéros
- › Rue de la Bourgade
- › Rue du Coursier n°6
- › Avenue Allongue numéros 25, 27, 29, 35
- › Place du Perron numéros 2, 2B, 4 et 6,
- › Rue du Perron numéros 1, 2 et 6

## Comment l'obtenir ?

### Contact Permis de Louer

**Commune de Lorgues  
Service Urbanisme**

Cours de la République  
83510 Lorgues

04 94 85 92 92  
permisdelouer@lorgues.fr

### Contact OPAH RU

**SOLIHA VAR**

Rond Point du 4 décembre 1974  
83300 DRAGUIGNAN

04 23 36 00 82  
habitat.dracenieest@solihavar.fr

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT  
VAR



Pour la réalisation des travaux de mise en conformité, des aides financières sont possibles : contactez SOLIHA Var.